

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **lundi le 5 janvier 2009**, à 19:30 heures à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche situé au 20, chemin Raphaël.

Présences : M. Robert Bussière, maire,
M. Michel Babin, maire suppléant
Mme Jocelyne Ménard, conseillère
M. Michel Gervais, conseiller
Mme Jacqueline Lambert-Madore, conseillère
Mme Lynn Berthiaume, conseillère
M. Yves Doyon, conseiller
Mme Annie Racine, secrétaire trésorière adj.
M. Marcel Marchildon, directeur urbanisme

Absences : M. Christian Blais, conseiller
M. Charles Ricard, secrétaire trésorier
M. Jocelyn Lessard, directeur Incendies
Mme Sandra Martineau, responsable finances
M. Jocelyn Nault, directeur travaux publics

CONSULTATION PUBLIQUE

Aucune consultation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Donna Lee Graham Club motoneigistes Silverwolves : remercie le conseil pour leur support au nom des motoneigistes et des commerçants.

Carl Gosselin, chemin Parent : Demande au conseil de s'engager par écrit à autoriser l'utilisation du chemin Parent pour cette année seulement. Demande de faire une vérification de la distance du sentier de motoneigistes sur le chemin Parent.

Paul Rodier, 28 Doane : Fait une présentation des étapes et des démarches suivies de sa demande de permis de construction d'un garage ainsi que sa demande de dérogation mineure.

ADOPTION – ORDRE DU JOUR

09-003

Proposé par : Michel Babin
Appuyé par : Jacqueline Lambert Madore

Il est résolu que l'ordre du jour soit approuvé après y avoir ajouté le sujet suivant :

Ajouté : 5k) Démission Méлина Patry, préposée à l'accueil urbanisme et environnement

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

ADOPTION - PROCÈS VERBAL

09-004

Proposé par : Michel Gervais

Appuyé par : Yves Doyon

Il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2008 soit adopté.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

CORRESPONDANCE

Festival la Grande Descente de la Gatineau, lettre de remerciement

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Aucun document déposé

Adoption du règlement 08-540 **Règlement concernant la circulation des véhicules** **hors route sur les chemins municipaux**

09-005

Proposé par : Michel Babin

Appuyé par : Yves Doyon

Il est résolu que le conseil adopte, tel que rédigé, le règlement numéro 08-540 concernant la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux.

Tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement et l'avoir lu, renonçant ainsi à sa lecture.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

COMITÉ DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Factures à acquitter

09-006

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Michel Gervais

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, que la liste de factures suivantes soit acceptée et que les factures soient payées et créditées aux services concernés :

Liste no. **08-12**

1 084 466,17 \$

Il est également résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements mentionnés à la liste.

Le secrétaire-trésorier émettra à cet effet, en date du 5 janvier 2009, un certificat de crédit suffisant au montant de 1 084 466,17 \$.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Annulation de taxes ou frais

09-007

Proposé par: Yves Doyon

Appuyé par: Michel Babin

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser l'annulation des taxes et/ou autres frais suivants :

4767-18-9043 616,37 \$ (cession de terrain)

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Subvention 2008 **Amis de la Rivière Gatineau**

09-008

Proposé par : Lynn Berthiaume

Appuyé par : Jacqueline Lambert Madore

Attendu que les Amis de la Rivière Gatineau ont soumis une demande de subvention pour l'année 2008 ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'accorder une subvention au montant de 843 \$ aux Amis de la Rivière Gatineau.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-460-00-970, contribution au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Autorisation de paiement **Factures Corporation de développement La Pêche**

09-009

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu que la Corporation de développement La Pêche doit payer deux factures pour honoraires professionnels pour le projet de résidences pour personnes âgées ;

Il est résolu, selon recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser le paiement des factures suivantes :

Cima + (Étude de l'installation septique)	805,74 \$ taxes incluses
Yves Auger	2 070,45 \$ taxes incluses

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-520-00-970, contribution au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Refinancement règlements d'emprunt 01-408 municipalisation
chemin Meunier Werrel et 01-409 municipalisation du chemin
l'Orée-du-Bois**

09-010

**Proposé par : Michel Gervais
Appuyé par : Jocelyne Ménard**

Attendu que les règlements d'emprunt 01-408 (municipalisation des chemins Meunier-Werrell) et 01-409 (municipalisation du chemin l'Orée-du-Bois) sont échus depuis le 18 décembre 2008 et qu'il y a lieu de les renouveler pour un période de cinq (5) ans;

Il est résolu de refinancer un montant de 38 800 \$ à la Caisse populaire Desjardins Masham Luskville pour la période du 6 janvier 2009 au 5 janvier 2014 pour les 2 règlements d'emprunts 01-408 (14 900 \$) et 01-409 (23 900 \$).

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents relatifs à cette fin.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Financement Projet Meunier règlement 08-529
Revêtement bitumineux**

09-011

**Proposé par : Michel Gervais
Appuyé par : Michel Babin**

Attendu que par le règlement 08-529, projet Meunier, la Municipalité doit emprunter un montant de 58 719 \$;

Attendu que pour un montant de 100 000 \$ ou moins, la municipalité peut choisir son institution financière ;

Il est résolu d'emprunter un montant de 58 719 \$ à la Caisse populaire Desjardins Masham Luskville pour une période de 5 ans pour financer le règlement 08-529, projet Meunier.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents relatifs à cette fin.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Offre d'achat
Camion international autopompe 1974, mobile 13

09-012

Proposé par : Michel Gervais
Appuyé par : Yves Doyon

Attendu qu'un appel d'offres a été lancé par la direction des travaux publics pour la vente du camion international autopompe 1974, mobile 13 ;

Attendu que trois (3) soumissions ont été reçues et qu'après vérification elles étaient conformes ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, d'accepter l'offre d'achat de M. Richard Bailey pour un montant de 676 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Offre d'achat
Camion GMC Sierra4X4, crew cab 1999, mobile 12

09-013

Proposé par : Yves Doyon
Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu qu'un appel d'offres a été lancé par la direction des travaux publics pour la vente du camion GMC Sierra 4X4 crew cab 1999, mobile 12;

Attendu que deux (2) soumissions ont été reçues et qu'après vérification elles étaient conformes ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, d'accepter l'offre d'achat de M. Christian Philippe pour un montant de 2 675 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Vente de terrains acquis
pour non paiements de taxes

09-014

Proposé par : Michel Gervais
Appuyé par : Lynn Berthiaume

Attendu que la Municipalité a lancé un appel d'offres afin de vendre plusieurs terrains vagues acquis pour non paiements de taxes ;

Attendu que le lundi 20 octobre 2008, nous avons procédé à l'ouverture de toutes les offres reçues pour les terrains en vente ;

Attendu que la compagnie 2892383 Canada Inc. a soumis une offre pour les terrains suivants :

2862-28-0282	2892383 Canada Inc	1\$
2862-38-9774	2892383 Canada Inc.	1\$
2862-49-0280	2892383 Canada Inc.	1\$
2862-78-6790	2892383 Canada Inc.	1\$
2862-79-8001	2892383 Canada Inc.	1\$
2862-95-8048	2892383 Canada Inc.	1\$
2863-01-7822	2892383 Canada Inc.	1\$
2863-02-8062	2892383 Canada Inc.	1\$

Attendu que ces terrains n'ont aucune valeur marchande et qu'ils ont une description technique erronée et que les frais permettant leur transfert sont approximativement de 10 000 \$ par lot selon la notaire Parent ;

Attendu que la réforme cadastrale corrigera toutes les descriptions techniques et que chaque lot possèdera son numéro ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'accepter les offres ci-haut mentionnées, conditionnelles à la réforme cadastral.

Il est de plus résolu que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur ;

Il est aussi résolu, dans le futur, d'envoyer les factures de taxes non payées du projet de M. Sweibel au futur acquéreur 2892383 Canada inc. afin d'obtenir le paiement des taxes de ces terrains.

Il est finalement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents nécessaires à cette fin.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Transfert de fonds
Société transport La Pêche

09-015

Appuyé par : Jacqueline Lambert Madore

Proposé par : Yves Doyon

Attendu que la Société de transport de La Pêche désire gérer elle-même ses dépenses et qu'il aurait lieu de leur transférer certains montants à des dates déterminées pour le versement des subventions que la municipalité reçoit pour le transport adapté ;

Il est résolu de transférer un montant de 50 000 \$, le 5 janvier 2009, à la Société de transport La Pêche.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-370-00-970, contribution aux financements d'organismes

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Démission- Mme Patry
Préposée à l'accueil – urbanisme et environnement

09-016

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore
Appuyé par : Unaniment

Attendu que Madame Mélina Patry, préposée à l'accueil du service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité de La Pêche, a remis sa démission, à compter du 10 janvier 2009 ;

Il est résolu d'accepter la démission de Madame Mélina Patry et de la remercier pour ses excellents services pour la Municipalité de La Pêche et de lui souhaiter bonne chance dans ses démarches futures.

Il est également résolu d'afficher le poste permanent de préposé(e) à l'accueil pour le service de l'urbanisme et de l'environnement conformément à la convention collective en vigueur.

Le maire, Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

Aucune résolution

COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune résolution

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Donna Lee Graham : Remercie encore une fois le conseil

URBANISME

Mandat RPGL– Nuisances, 73 ch. Kennedy

09-017

Proposé par : Yves Doyon
Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu qu'un officier du service de l'urbanisme a constaté, lors d'une visite, une infraction à la réglementation municipale en vigueur sur la propriété sise au 73, chemin Kennedy à La Pêche (matricule : 4357-11-2350).

Attendu que l'infraction constatée porte sur des nuisances et est contraire aux dispositions du règlement de la municipalité de la Pêche sur les nuisances publiques (no. 88-134) ;

Attendu que suite à l'envoi d'un avis de se conformer à la réglementation en vigueur, le propriétaire dudit immeuble (inscrit au rôle d'évaluation) n'a pas corrigé la situation;

Il est résolu de mandater la firme RPGL, avocats, pour entreprendre toutes procédures légales appropriées, au nom de la Municipalité de La Pêche, contre le propriétaire des immeubles concernés, afin de faire respecter toute réglementation applicable en la matière.

Il est aussi résolu de mandater la firme RPGL, avocats, pour entreprendre toutes procédures appropriées, au nom de la Municipalité de La Pêche, contre le propriétaire de l'immeuble concerné, afin d'exécuter le jugement obtenu. Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Mandat RPGL– Nuisances, 421 chemin des Erables

09-018

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu qu'un officier du service de l'urbanisme a constaté, lors d'une visite, une infraction à la réglementation municipale en vigueur sur la propriété sise au 421, chemin des Erables à La Pêche (matricule : 4662-25-4816) ;

Attendu que l'infraction constatée porte sur des nuisances et est contraire aux dispositions du règlement de la municipalité de la Pêche sur les nuisances publiques (no. 88-134) ;

Attendu que suite à l'envoi d'un avis de se conformer à la réglementation en vigueur, le propriétaire dudit immeuble n'a pas corrigé la situation;

Il est résolu de mandater la firme RPGL, avocats, pour entreprendre toutes procédures légales appropriées, au nom de la Municipalité de La Pêche, contre le propriétaire des immeubles concernés, afin de faire respecter toute réglementation applicable en la matière.

Il est aussi résolu de mandater la firme RPGL, avocats, pour entreprendre toutes procédures appropriées, au nom de la Municipalité de La Pêche, contre le propriétaire de l'immeuble concerné, afin d'exécuter le jugement obtenu.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Le conseiller Michel Gervais quitte son siège à 20h27.

ADMINISTRATION

Adoption du règlement numéro 08-539, limitant les heures d'opération de certains usages ou de certaines activités.

09-019

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Il est résolu que le conseil adopte, tel que rédigé, le règlement numéro 08-539, limitant les heures d'opération de certains usages ou de certaines activités. Ledit règlement abroge et remplace le règlement numéro 07-499.

Tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement et en avoir pris connaissance, renoncent ainsi à sa lecture.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Le conseiller Michel Gervais reprend son siège à 20 h 32.

**Représentation municipal sur les comités
et divers organismes 2009**

09-020

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Michel Gervais

Il est résolu de nommer les personnes suivantes aux postes respectifs mentionnés et de mandater ces personnes à siéger sur les comités municipaux comme suit :

Finances/Ressources humaines :

Membre(s) : Michel Gervais, Jacqueline Lambert Madore, Michel Babin, Yves Doyon, Jocelyne Ménard, Robert Bussière, Lynn Berthiaume

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Membre(s) : Michel Babin, Yves Doyon, Lynn Berthiaume

Travaux publics :

Membre(s) : Michel Gervais, Jacqueline Lambert Madore, Yves Doyon, Christian Blais, Jocelyne Ménard, Michel Babin, Robert Bussière, Lynn Berthiaume

Sécurité publique – Incendies :

Membre(s) : Michel Gervais, Jacqueline Lambert Madore, Jocelyne Ménard, Robert Bussière

Loisirs & Culture, Patrimoine et politique familiale :

Membre(s) : Michel Gervais, Michel Babin, Christian Blais, Jocelyne Ménard, Lynn Berthiaume

Programme gestion matières résiduelles :

Membre(s) : Jacqueline Lambert Madore, Robert Bussière, Lynn Berthiaume, Christian Blais, Michel Babin

Communications :

Membre(s) : Jacqueline Lambert Madore, Lynn Berthiaume

Office municipal de l'habitation :

Membre(s) : Michel Gervais, Christian Blais, Jocelyne Ménard

Chemin de fer de l'Outaouais :

Membre(s) : Yves Doyon, Robert Bussière

Comité de jumelage (Roquebrune-sur-Argens / La Pêche):

Membre(s) : Yves Doyon, Christian Blais, Robert Bussière, Michel Gervais

CPE :

Membre(s) : Robert Bussière

Société transport La Pêche :

Membre(s) : Jacqueline Lambert Madore, Robert Bussière

Maire suppléant : Michel Babin

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Avis de motion (09-541)

Taux de taxe 2009

09-021

Le conseiller Lynn Berthiaume donne avis de motion que lors d'une prochaine séance de conseil, un règlement sera présenté afin d'établir le taux de taxe pour l'année 2009.

Les conseillers reconnaissent avoir reçu une copie du règlement et renoncent à sa lecture.

Avis de motion (09-542)

Tarif - Cueillette des ordures 2009

09-022

Le conseiller Michel Babin donne avis de motion que lors d'une prochaine séance de conseil, un règlement sera présenté afin d'établir le taux de taxe pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année 2009.

Les conseillers reconnaissent avoir reçu une copie du règlement et renoncent à sa lecture.

LEVÉE DE LA SÉANCE

09-023

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Michel Gervais

Il est résolu que la séance soit levée à 20h37.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Robert Bussière
Maire

Annie Racine
Secrétaire trésorière adjointe